



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 15 avril 2021 -

Délibération n°4.7.15/04/2021 relative au calendrier du dispositif de césure

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du
7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,*

Article unique : Adoption du calendrier du dispositif de césure.

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

Membres présents : 24

Membres représentés : 1

Nombre de votants : 25

Nombre de suffrages exprimés : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 25

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le calendrier du dispositif de césure, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 18 mai 2021

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

Publiée le : 08 JUIN 2021

Transmise au recteur le : 08 JUIN 2021

Modalités de recours contre la présente délibération : *En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours gracieux auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble.*



Calendrier du dispositif de césure
Année 2021/2022

DÉPÔT DE LA DEMANDE	DATES
Demande pour l'année universitaire ou le semestre impair	<p style="text-align: center;">Du jeudi 20 mai 2021 au mardi 24 août 2021</p> <p>CAS PARTICULIER : Etudiant ayant fait l'objet d'une proposition d'admission après le 17 août 2021 : dépôt possible dans les 7 jours calendaires de leur acceptation d'admission sur la plateforme.</p>
Demande pour l'année civile ou le semestre pair	<p style="text-align: center;">Du mardi 12 octobre 2021 au vendredi 26 novembre 2021</p>